

Grève générale reloaded:

Procédure de détermination des 9 revendications

Phase 1: Large participation online (officiel)

Du 10 décembre 2017 au 9 janvier 2018, les revendications pouvaient être proposées sur le site www.generalstreik-reloaded.ch / www.grevegenerale-reloaded.ch / www.scioperogenerale-reloaded.ch. Cette phase était officielle. La transmission des propositions n'était dès lors pas réservée aux seuls membres de la JS suisse.

Phase 2: Proposition du comité directeur

Le comité a élaboré, sur la base des revendications proposées, un projet de neuf revendications. Celles-ci seront publiées le 1^{er} février 2018. De plus, une liste des revendications proposées sur le site online sera présentée.

Phase 3: Amendements

Dès le 1^{er} février, les sections ou 5 membres individuel_les sont habilité-es à déposer des amendements. La liste issue du processus online servira d'un rassemblement d'idées, ne sera cependant pas considérée comme un amendement puisque ne venant pas uniquement des membres de la JS suisse.

Important: un amendement = une revendication qui doit impérativement être intégrée aux neuf revendications (des revendications imprécises qui contiendraient par ex. plusieurs phrases, sont caduques).

Le délai pour les amendements est fixé au 24 février 2018 à 23 :59. Les amendements déposés seront publiés au fur et à mesure, afin d'éviter les doublons (1 revendication répétée) et pour garantir la diversité des revendications.

Phase 4: Scrutin démocratique

Lors de l'assemblée annuelle des 17 et 18 mars 2018, toutes les revendications proposées seront présentées. (9 du comité directeur + les amendements transmis du 1^{er} au 24 février).

Il sera procédé au vote de la manière suivante :

1. 1^{er} tour (le 1^{er} jour de l'AA): Les délégué-es reçoivent une liste avec toutes les revendications, sur laquelle ils-elles marquent d'une croix les **neuf** d'entre elles qui leur semblent prioritaires. Si la liste compte plus de croix, celle-ci est nulle.
2. 2^{ème} tour (le 2^{ème} jour de l'AA): Les délégué-es reçoivent une liste avec les 18 revendications ayant obtenu le plus de vote. Là encore, ils-elles marquent d'une croix les neuf revendications qui leur semblent prioritaires. Les revendications obtenant le meilleur score représenteront alors nos neuf revendications pour le prochain centenaire !

En quoi consiste une revendication ?

Une revendication doit pouvoir être réalisée en Suisse au cours ces 100 prochaines années. Une revendication n'est pas l'analyse d'un système.

Une revendication doit être compréhensible sans explication et ne nécessite pas de justification. Elle ne consiste pas en une phrase.

Exemple de revendication:

« Revenu de base inconditionnel » ou « quotas de femmes* dans toutes les entreprises publiques ».

Quelle a été l'utilité de la plateforme online?

Le comité directeur souhaitait accéder au choix le plus vaste possible lors de l'élaboration des neuf revendications, tout en donnant la possibilité à un public large (soit à des non membres également) de déposer des propositions.

Pourquoi deux tours de scrutin lors de l'assemblée annuelle ?

Nous avons décidé de procéder de cette manière afin d'obtenir au final une liste captivante qui propose des revendications dont les thèmes soient représentés de la manière la plus équilibrée possible.